

Envoi : 18/11/2019

Réception par le Préfet : 18/11/2019

Publication : 22/11/2019



Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

## Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2019-10-5-3

Séance du vendredi 15 novembre  
2019

### VENTE DE JARDINS AU PROFIT DE LA VILLE DE MUNSTER

**Présidence de :** Mme Brigitte KLINKERT

**PRESENTS :**

MM. ADRIAN, BIHL, COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, M. HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, M. SCHITTLY, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, M. WITH.

**EXCUSES AVEC PROCURATION :**

M. HABIG donne procuration à Mme Betty MULLER.  
M. MUNCK donne procuration à Mme BOHN.  
Mme RAPP donne procuration à M. COUCHOT.  
Mme SCHMIDIGER donne procuration à M. ADRIAN.  
M. STRAUMANN donne procuration à Mme KLINKERT, Présidente du Conseil départemental.  
M. VOGT donne procuration à Mme VALLAT.

**ABSENTE :**

Mme BOHN.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1<sup>er</sup> septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la convention signée le 23 janvier 2014 par le Département du Haut-Rhin et Habitats de Haute-Alsace (HHA) relative à la gestion par HHA de biens départementaux sis à MUNSTER 12 rue du Badischhof,
- VU l'évaluation établie par France Domaine en date du 27 février 2019,
- VU l'avis favorable de la Commission Patrimoine Immobilier, Actions et Territoires en date du 25 octobre 2019,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ AUTORISE la modification du périmètre de la convention du 23 janvier 2014 susvisée passée entre Habitats de Haute Alsace (HHA) et le Département du Haut-Rhin pour la gestion des biens départementaux situés 12 rue du Badischhof à MUNSTER, afin de retirer les jardins et permettre leur vente à la Ville de MUNSTER,
- ❖ APPROUVE l'avenant correspondant avec HHA, dont le projet est annexé à la présente délibération, en y apportant le cas échéant, les modifications mineures qui pourraient s'avérer nécessaires,
- ❖ AUTORISE la Présidente à le signer,
- ❖ AUTORISE la vente de gré à gré, à la Ville de MUNSTER, au prix de 7 455 €, des parcelles départementales non bâties d'une superficie totale de 124,25 ares, cadastrées comme suit :

**Commune de MUNSTER :**

Section	Parcelle	Surface ares	Lieu-dit	Nature
15	156	19,68	Dumbuehl	Jardins
15	157	6,03	Dumbuehl	Jardins
15	158	41,75	Dumbuehl	Prés ; Jardins
15	197	15,14	Badischhof	Jardins
15	271	2,06	Dumbuehl	Jardins
15	272	1,64	Badischhof	Jardins
15	273/196	37,95	12 rue du Badischhof	Prés ; Jardins
<b>TOTAL</b>		<b>124,25</b>		

- ❖ AUTORISE le 1er Vice-Président à signer l'acte de vente à intervenir au profit de la Ville de MUNSTER, qui sera établi en la forme administrative par les services départementaux,
- ❖ PRECISE que la recette correspondant au prix de vente des biens sera recouvrée au programme B656, chapitre 77, fonction 0202, nature 775, code programme 3406 du budget départemental.

Mme Monique MARTIN ne participe ni au débat ni au vote en sa qualité de 1<sup>er</sup> adjoint au maire de MUNSTER.

La Présidente

Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité